

LE PAYSANAT TUNISIEN EN 1954

Conception née en Tunisie avant la guerre, le Paysanat n'a pris son véritable essor dans toute l'Afrique du Nord qu'à partir de 1944.

Son but est d'aider le fellah à élever son niveau de vie, à améliorer sa productivité et ses conditions d'existence et à mettre en valeur des régions nouvelles, surtout dans le Centre et le Sud; dans le cadre des Plans Quadriennaux, son œuvre de vivification régionale et d'amélioration générale du sort des masses rurales contribue à résoudre l'angoissant problème du déséquilibre « production, démographie » et tend à accroître le volume des biens de consommation.

* * *

Contrairement à l'Algérie et au Maroc où se sont constituées des administrations nouvelles avec des cadres abondants et de puissants éléments d'exécution, la Tunisie a suivi une évolution inverse et a réduit au minimum les rouages administratifs du Paysanat.

Sur le plan administratif, une organisation plus importante a existé jusqu'en 1947, composée d'un Conseil supérieur du Paysanat et d'un Secrétariat permanent du Paysanat assez étoffé. A l'heure actuelle, il ne subsiste qu'un « Bureau du Plan du Paysanat » dont le rôle délicat consiste à définir une orientation de la politique paysanale du Ministère, tant sur le plan économique que sur le plan social, et à en contrôler l'exécution par les services techniques en assurant la coordination indispensable. Organe de conception et de coordination, le Service du Paysanat ne dispose en effet d'aucun cadre d'agents locaux ni d'aucun moyen d'exécution qui lui soit propre. Les études de mise en valeur sont faites localement par les ingénieurs des Services Agricoles ou du Génie Rural et les projets sont présentés par ceux-ci; en accord avec les autorités locales, et après avoir pris l'attache du Service Foncier ou du Service des Lotissements selon le cas, le Paysanat « monte » avec les services techniques le projet définitif qui prévoit les travaux à effectuer, les modalités d'exécution et de financement, l'échelonnement dans le temps, l'entretien, le remboursement, etc...; dans le cas d'entreprises coopératives, il agit en collaboration étroite avec le service technique des Sociétés tunisiennes de Prévoyance, qui intervient comme organe de financement et de tutelle financière des Groupements Coopératifs et comme entrepreneur de travaux à façon.

Au stade réalisation, la tâche de coordination reste aussi impor-

tante; elle s'accompagne d'un rôle de contrôle de l'efficacité de l'action entreprise, de façon à en modifier l'orientation lorsque les buts sociaux et économiques risquent d'être oubliés ou lorsque les moyens ne sont plus adaptés aux objectifs fixés.

* * *

Le Paysanat s'adresse exclusivement à l'élément rural tunisien. Ses objectifs découlent directement des problèmes qui se posent à lui.

D'immenses régions de la Tunisie, surtout dans le Centre et le Sud, n'ont pas fait l'objet d'une mise en valeur rationnelle comme la région Nord, le Cap-Bon ou le Sahel, zones où le régime foncier est semblable à celui de la Métropole et où la densité de l'exemple de la colonisation a amené la majorité des agriculteurs tunisiens à des méthodes modernes de culture.

Le statut particulier des terres habous (biens de main morte) et des terres collectives de tribus a laissé subsister, dans ces régions où les caprices des pluies et des vents rendent l'agriculture particulièrement aléatoire, un régime foncier d'occupations précaires peu propices à la mise en valeur; en outre, le caractère imprévoyant des populations, leur instabilité et aussi leur impécuniosité ne les ont pas incité à l'effort d'investissement que nécessite l'agriculture dans le Centre et le Sud de la Régence.

Le fellah, possesseur incertain de la terre, est demeuré un pasteur transhumant; son capital reste son cheptel; lorsque l'année s'annonce suffisamment pluvieuse, il laboure avec des moyens rudimentaires et sème des céréales qui lui procurent des récoltes en moyenne une fois sur cinq; son troupeau lui-même est périodiquement décimé par la sécheresse, la disette et la misère physiologique.

Pour tout le territoire situé au sud de la Dorsale, les techniciens ont reconnu que l'arboriculture était le seul moyen de sortir de ce cercle infernal; mais l'arbre ne rapporte qu'au bout de 7, 10 ou 15 ans; le bédouin, pasteur et céréaliculteur, n'est pas formé à cette culture qui demande des efforts suivis et une stabilité complète; de plus, il y a antinomie entre l'arbre et le troupeau qui peuvent difficilement cohabiter sur la même terre; enfin, il faut que les fellahs, dont la majorité ne dispose d'aucune ressource, puissent non seulement financer ces plantations, mais encore vivre en attendant leur entrée en production.

Telles sont les données des problèmes que le Paysanat s'est attaché, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à résoudre; il porte surtout son attention sur ces régions particulièrement déshéritées, mais riches de promesses, sans pour autant négliger les zones plus septentrionales dans lesquelles de nombreux petits agriculteurs tunisiens requièrent encore son aide.

* * *

Les différents secteurs d'action s'interpénètrent souvent et en définitive forment un tout. Dans la mesure où l'on peut les cataloguer d'une manière arbitraire en prenant pour cadre les rubriques budgétaires actuelles, ces secteurs sont les suivants :

Petite hydraulique en territoire civil et militaire : Le problème de l'eau revêt une importance vitale, surtout au sud de la Dorsale, pour l'homme, le bétail et les plantations. Le Paysanat améliore le sort des fellahs et les retient près de leur sol en multipliant le nombre des points d'eau; captage de sources, forages de puits, construction de citernes, remise en état de puits romains, restauration d'ouvrages comblés ou effondrés, aménagements divers : abreuvoirs, moyens de puisage, margelles, aires de propreté, adductions, etc.; annuellement, 100 à 120 points d'eau sont construits ou remis en état, en tenant compte de l'urgence des besoins indiqués par les autorités locales.

Dès l'instant qu'il s'agit d'ouvrages d'intérêt public, le Paysanat en assume le financement total; il est cependant demandé aux bénéficiaires, en raison de la modicité des crédits comparés à l'immensité de la tâche à accomplir, de participer à cette œuvre en fournissant les matériaux du cru et quelquefois une partie de la main-d'œuvre non spécialisée.

Tout récemment, une nouvelle conception a été instaurée et est expérimentée depuis 1954 : l'aide à la construction de citernes individuelles ou collectives; les intéressés fournissent à pied d'œuvre tous les matériaux locaux, font les terrassements nécessaires; le Paysanat fournit les plans élaborés par le Génie Rural, les conseils techniques de celui-ci, un chef de chantier ou un maçon spécialisé et au fur et à mesure des besoins, le ciment nécessaire; les bénéficiaires construisent ainsi eux-mêmes leur citerne avec une aide matérielle et technique relativement minime mais efficace.

* * *

Les rubriques suivantes concernent la mise en valeur agricole proprement dite, envisagée sous différents aspects :

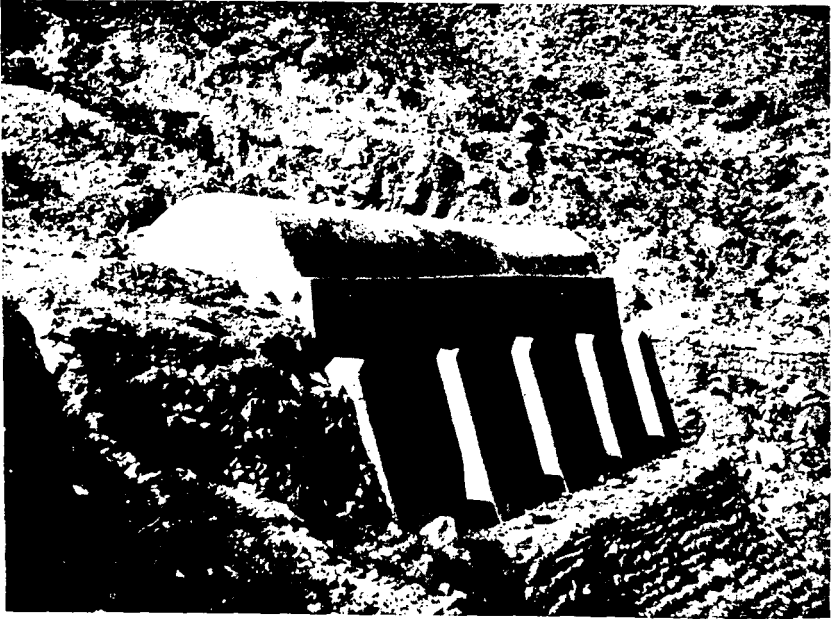
— Amélioration de périmètres agricoles : dérivation d'eaux de crue, assainissement, etc...

— Plantations arbustives, mise en valeur des Grands Habous, Terres Collectives et Terres Domaniales.

Ces deux rubriques comprennent des formes d'aide très diverses et adaptées, allant de la formule individuelle diffuse à la formule précoopérative très dirigée ou coopérative développée, ou bien aux travaux d'intérêt général réalisés intégralement par l'Etat.

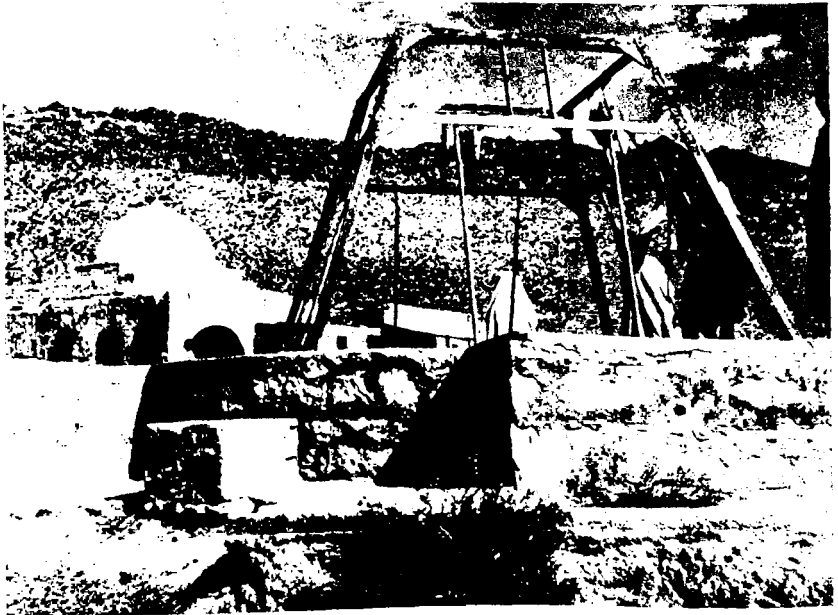
Par des distributions à prix réduit de souchets d'oliviers et d'arbres fruitiers, le Paysanat prend à sa charge les 2/3 environ du prix de revient de ces fournitures et les rétrocède aux fellahs à des prix très bas. Afin d'éviter des trafics possibles, un nombre maximum a été fixé pour chaque bénéficiaire : de 20 à 30 arbres et de 70 à 100 souchets, selon les régions.

Cette aide s'accompagne de conseils techniques pour la plantation : espacement, dimension des trous, arrosage, etc., dispensés par les Ingénieurs des Services Agricoles ou les moniteurs agricoles. Elle peut quelquefois, lorsque les bénéficiaires sont groupés dans un périmètre réduit, se manifester par des prêts de tonnes à eau sur



Citerne de Rehdir el Guettar (Matmata)

(Photo Devillard)



Puits de Bir Mzata n° 2 (Matmata)

(Photo Devillard)

Le Paysanat développe les ressources hydrauliques des régions arides, par le forage et l'aménagement de puits et la construction de citernes.

roues : ce matériel reste la propriété de l'administration, mais ces moyens d'arrosage, tirés par les attelages des intéressés, leur permettent d'assurer pendant la première et la deuxième année de reprise, le démarrage des jeunes arbres.

Dans les zones d'oasis du Sud, ce sont des rejets de palmiers qui sont ainsi distribuées à prix réduits; ces rejets sont des meilleures espèces, ils sont sélectionnés et marqués par un plombage au cours de tourbées de repérage et d'achat.

Toujours dans ce secteur de l'aide individuelle à la plantation, les *Pépinières* sont développées de façon à fournir toujours à prix réduit des souquets racinés, de reprise assurée.

L'aide pécuniaire et matérielle doit se compléter par la diffusion des meilleures méthodes; ceci est obtenu d'une manière très efficace dans les *vergers pilotes*, olivettes pilotes, palmeraies pilotes, également appelés *vergers de démonstration*; un propriétaire passe une convention avec les services agricoles, aux termes de laquelle il met à la disposition de ces derniers, pour une période de dix ans, sa parcelle de terre; il s'engage à suivre leurs directives et à effectuer tous les travaux nécessaires; l'administration lui dispense ses conseils, lui fournit les plans, quelquefois les clôtures végétales, assure la taille et les traitements anti-parasitaires, organise des visites individuelles ou collectives de démonstration pour les fellahs des environs. Dans le même esprit sont organisés des *chantiers de démonstration de taille* des oliviers et des arbres fruitiers qui se déplacent chaque année et des équipes de greffage des oléastres qui transforment des arbres sauvages en oliviers productifs.

* * *

Ces formules d'aide et de vulgarisation ne sont adaptées qu'aux régions où le fellah a déjà le désir de planter et d'assurer par l'arbre une mise en valeur de sa terre plus sûre que par la céréaliculture aléatoire et rémunératrice une année sur cinq ou six. Il n'en est pas partout ainsi; et par ailleurs, dans bien des cas, le fellah possesseur incertain de la terre ou aspirant propriétaire est totalement impécunieux; il ne peut faire appel au crédit agricole, ne disposant que d'un titre conditionnel qui n'est pas admis en garantie par les Caisses de Crédit.

C'est à ce double souci que répondent les expériences coopératives dirigées du Centre-Sud. 1°) Elles permettent aux fellahs en les groupant de les faire bénéficier, grâce à la solidarité collective, du crédit à moyen et à long terme. 2°) Dans des zones incultes mais à vocation arboricole certaine, elles assurent la promotion d'entreprises encadrées par les techniciens agricoles et qui servent à la fois d'exemples pour la culture de l'arbre et de témoins économiques pour la région, en un mot de « pilotes ».

Ces *Groupements coopératifs de mise en valeur*, constitués dans le cadre de la S. T. P. locale, bénéficient de l'aide financière du Paysanat pour les travaux de premier équipement (puits, défrichage, nivellement, travaux D. R. S., tracé de la plantation, etc...); les intéressés participent à l'œuvre entreprise par leur travail (trous de



Oliviers de 2 ans provenant de distributions paysanales individuelles

(Photo Cezard)



Jeune plantation arbustive dans un Groupement Coopératif

(Photo Cezard)

Le Paysanat encourage les plantations arbustives : de 1944 à 1954, 1.752.347 souchets d'oliviers et 583.819 plants d'arbres fruitiers ont été distribués,, 546.061 arbres ont été greffés et 37 pépinières créées

plantation, entretien courant) et par le crédit qui leur est dispensé par les S. T. P. (construction de bâtiments coopératifs, achat de matériel mécanique, travaux à façon), ces avances étant en principe remboursables entre la troisième et la vingt-cinquième année.

C'est à dessein qu'a été employé ci-dessus le terme d'*expériences coopératives*, car c'est grâce à la souplesse financière et administrative des S. T. P. et aussi grâce à son équipement matériel que le Paysanat a pu s'engager dans cette voie d'une manière empirique, depuis le décret de 1945 qui a réorganisé les Sociétés tunisiennes de Prévoyance et leur a ouvert le champ de la coopération agricole en faveur des Tunisiens peu fortunés.

Le domaine d'application de cette formule de vivification régionale par la coopération s'étend non seulement dans le Centre-Sud, mais aussi et surtout dans le Nord, où les Groupements coopératifs de Motoculture céréalière, de défrichement et de défoncement, d'équipement hydraulique, ont donné des résultats remarquables et, tout en répandant l'idée coopérative chez les fellahs tunisiens, ont permis un développement rapide de la productivité de ces secteurs.

Dans le Centre-Sud, les résultats sont également encourageants, mais ont motivé de nombreuses critiques, dues pour beaucoup à certains déboires, inhérents à toute formule nouvelle : prix de revient excessifs, mécanisation trop poussée, substitution de l'Etat au fellah qui devient spectateur de l'effort des techniciens, financement à fonds perdus, trop important, collectivisation néfaste, etc... Ce n'est pas ici le lieu de les examiner; qu'il suffise de constater que ces entreprises ont donné une impulsion certaine à l'arboriculture dans certaines zones, que l'exemple commence à être suivi en « tache d'huile », et par ailleurs de vérifier que ce système a une valeur éducative certaine, les bénéficiaires étant associés sous la tutelle technique et financière de l'Etat à la gestion directe de leurs propres intérêts.

Bien des questions restent à résoudre : normalisation des statuts de ces Groupements pour en extraire un type adapté à chaque objet, éodification de l'aide financière du Paysanat, processus de création de ces exploitations, etc.; leur étude a déjà été entreprise.

* * *

Certains de ces groupements coopératifs dans la région de Gafsa servent de cadres d'exploitation des ouvrages de dérivation des eaux de crue réalisés par le Génie Rural; les eaux sauvages et destructives des oueds sont freinées, canalisées et domestiquées, ces ouvrages en assurent l'épandage sur des zones favorables où l'eau pénètre dans le sol et permet des récoltes meilleures.

L'utilité de ces ouvrages est certaine, même dans les cas où les crues sont insuffisantes, car la végétation qui s'est développée assure la nourriture du troupeau et évite ou restreint la transhumance.

Ces aménagements sont financés par moitié à fonds perdus par le Paysanat et pour l'autre moitié par des crédits remboursables des S. T. P.; certains pensent qu'une seule récolte favorable doit permettre aux adhérents de rembourser les avances. La plupart sont de



Canal de dérivation des eaux de crue de l'Oued Kébir au N.-O. de Gafsa

(Photo Cuny - G.A.O.A.)

Une quinzaine de barrages sur les oueds des caïdats de Gafsa et des Hammamas assurent l'épandage des eaux de crue qui fertilisent près de 23.000 hectares.

création trop récente pour que cette vue, peut-être optimiste, ait pu se vérifier.

Bien que les remboursements aient été jusqu'à présent très minimes, il n'en demeure pas moins que ces ouvrages contribuent très efficacement à la fixation au sol du fellah.

Le Paysanat intervient dans les zones d'oasis du Sud et dans les périmètres irrigués du Centre, à la suite de l'action menée par les Travaux Publics (Groupe Hydraulique et Aménagements ruraux) pour forer des puits artésiens ou construire des barrages importants. Après la pose des réseaux d'irrigation, il assure la plantation des périmètres; jusqu'à ce jour, il finançait la totalité des frais, mais une formule superposant le cadre du Groupement coopératif à celui de l'Association d'Intérêt Collectif d'Hydraulique vient d'être mise au point pour les nouvelles oasis de Kébili. Elle permettra, par le canal des S. T. P., le financement remboursable des plantations de palmiers dattiers, le Paysanat continuant à en subventionner une part importante.

En outre, le Paysanat entreprend au profit des fellahs dont les terres ont besoin de drainage, les travaux d'assainissement nécessaires; considérés comme d'utilité générale, les réseaux de drainages, tant dans le Nord que dans les Oasis, sont effectués entièrement aux frais de l'Etat, ils sont réalisés pour le Paysanat par le Service du Génie Rural.

* * *

Corrélativement à cette action en faveur de la mise en valeur régionale, le Paysanat encourage la fixation au sol par des dispositions adaptées en faveur de l'élevage transhumant qui seront examinées ci-dessous et par une aide financière et technique à l'habitat rural.

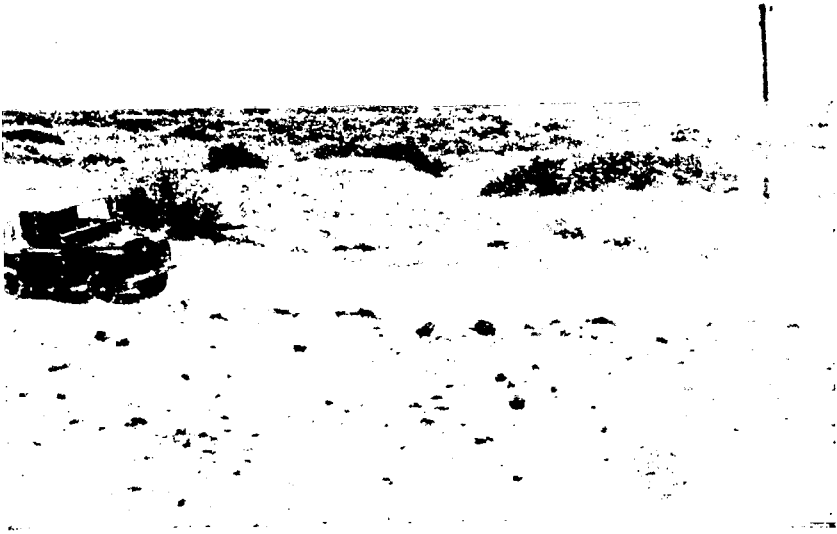
Ce nouveau secteur d'action paysanale en est à ses débuts, les premières expériences datant de 1954; comme pour l'aide à la construction de citernes, la contribution du Paysanat consiste en fournitures ou matériaux spéciaux au fur et à mesure des besoins et en plans et surveillance technique. Pratiquement, les fellahs apportent à pied d'œuvre les matériaux du cru, font les travaux de fondation et assurent la construction sous la direction d'un chef de chantier compétent et selon les directives des techniciens du Génie Rural.

Le Paysanat apporte depuis quelques années déjà son aide technique et financière à la création de centres ruraux, de souks dans les régions où le bled commence à s'animer d'une vie locale. Deux nouveaux centres comprenant chacun soixante-dix boutiques environ sont actuellement en construction.

* * *

La vie rurale formant un tout indivisible, le Paysanat ne pouvait se désintéresser du cheptel tunisien qui constitue traditionnellement le capital du fellah et qui restera encore longtemps l'une de ses plus grosses ressources.

Son action, conjuguée avec celle des Services de l'Elevage, vise



Type de terre à jujubiers dans la région centre

(Photo Sicard)



Tas de racines et de souches de jujubiers extraites du sol par le défrichement

(Photo Sicard)

Dans les régions Centre et Sud, la mise en valeur se heurte à d'énormes difficultés; le Paysanat subventionne les gros travaux de défrichement trop onéreux pour le fellah.

deux objectifs : l'amélioration des aptitudes du bétail pour augmenter la rentabilité du troupeau et l'organisation de meilleures conditions d'élevage pour éviter les hécatombes périodiques signalées plus haut.

Le premier de ces objectifs est atteint par la distribution de primes aux meilleurs troupeaux et aux meilleurs producteurs, par le prêt-bail de géniteurs ou de femelles sélectionnées, par la constitution de troupeaux pilotes ou de démonstration.

L'amélioration de ces conditions naturelles de l'élevage nécessitait une parfaite connaissance des mouvements de transhumance et des habitudes pastorales; l'organisation à prévoir devait tenir compte de l'opposition forcée entre élevage et mise en valeur agricole (les troupeaux qui pâturaient les chaumes sont exclus des périmètres plantés en arbres et par ailleurs le nouvel arboriculteur ne doit pas laisser à l'abandon ses plantations pendant de longues périodes pour transhumer ses troupeaux). Il fallait donc organiser la transhumance reconnue mais en la freinant; le but idéal à atteindre serait de fixer dans sa région d'origine le pasteur devenu agriculteur et de permettre à son bétail de subsister sur place en suppléant à la déficience des pâturages naturels, souvent surpâturés.

Un projet récemment adopté et en cours d'exécution prévoit l'installation de six à huit gros magasins de stockage fourrager judicieusement répartis dans les régions Centre et Sud et dont dépendent un certain nombre de centres de distribution de fourrages, situés le long des axes de transhumance, à distance normale d'étapes des troupeaux et à proximité des points d'eau. Là se pose l'importante question de l'éducation des pasteurs, trop enclins à considérer avec fatalisme la maigre pâture des parcours comme un don du ciel et comme la seule alimentation possible et gratuite de ses animaux, et réticents à l'utilisation de denrées fourragères conservées et aussi bien aux dépenses que cela entraîne; pour vaincre ces préjugés, il a été prévu que, dans un but de vulgarisation, pendant les premières années, les fourrages seraient mis à la disposition des transhumants à des prix réduits.

Nous avons vu ci-dessus l'utilité des ouvrages d'épandage de crues pour la sauvegarde des troupeaux et pour la fixation au sol de leurs propriétaires.

Par ailleurs, sur la base d'expériences menées avec succès en Australie et au Maroc, l'on tente dans le même temps de rationaliser l'utilisation des terres de parcours dont la flore spontanée s'épuise parce qu'elle est détruite avant même son développement normal et son stade de fructification et de dissémination. Cette discipline des parcours est atteinte par la mise en défense de zones étendues interdites au bétail et par l'exploitation de parcours ainsi régénérés, selon une rotation périodique des parcelles mises en pâture. Les habitudes anarchiques des bédouins en cette matière réserveront certes des mécomptes, mais il n'est pas interdit de penser que l'éducation et l'exemple des résultats obtenus les amèneront à accepter la discipline nécessaire.



Pâturage du Centre-Sud en bonne année

(Photo J.-L. Combès)



Troupeaux transhumants

(Photo J.-L. Combès)

Le problème de l'élevage pastoral réside dans la subsistance du bétail : les parcours de zones arides sont incertains et surchargés, la transhumance reste un pis-aller. Le Paysanat s'est orienté vers une sauvegarde alimentaire locale freinant la transhumance.

Parallèlement, les plantations de cactus, servant de réserve alimentaire et aqueuse pendant les sécheresses, sont développées au moyen de pépinières et distributions de plantes. Enfin, il est évident que les points d'eau de toute sorte que le Paysanat crée dans le bled améliorent le sort du troupeau en lui permettant de pâturer des zones nouvelles qui restaient hors de sa portée, faute d'abreuvement.

* * *

Tels sont les divers aspects qui se rejoignent et se complètent de l'aide financière et technique apportée par le Paysanat Tunisien aux fellahs; telle est sa contribution au développement économique de ce pays essentiellement agricole.

Certes, des résultats importants ont été obtenus, mais il importe de développer encore cet effort en faveur des populations sous-équipées de la Régence, et si l'on veut rattraper le décalage angoissant entre l'augmentation trop lente des biens de consommation et l'accroissement trop rapide de la population.

Des méthodes et des conceptions se sont dégagées qu'il est possible d'améliorer pour adapter plus rapidement et avec un meilleur rendement l'action de l'Etat à ses objectifs.

Compte tenu de la modicité des crédits affectés à ces équipements de base et compte tenu surtout du but social de l'œuvre, il paraîtrait souhaitable d'adopter l'orientation suivante : participation accrue des bénéficiaires, mécanisation moindre ou de moins longue durée, accession des fellahs au crédit agricole à moyen et long terme par la distribution après apurement foncier, de titres admis en garantie; développement croissant de l'aide individuelle diffuse, vulgarisation par des moyens plus modernes assurant une large diffusion des meilleures méthodes et des possibilités d'assistance aux fellahs (ceci est d'ores et déjà envisagé avec les Services de l'Education de Base de la Direction de l'Instruction Publique).

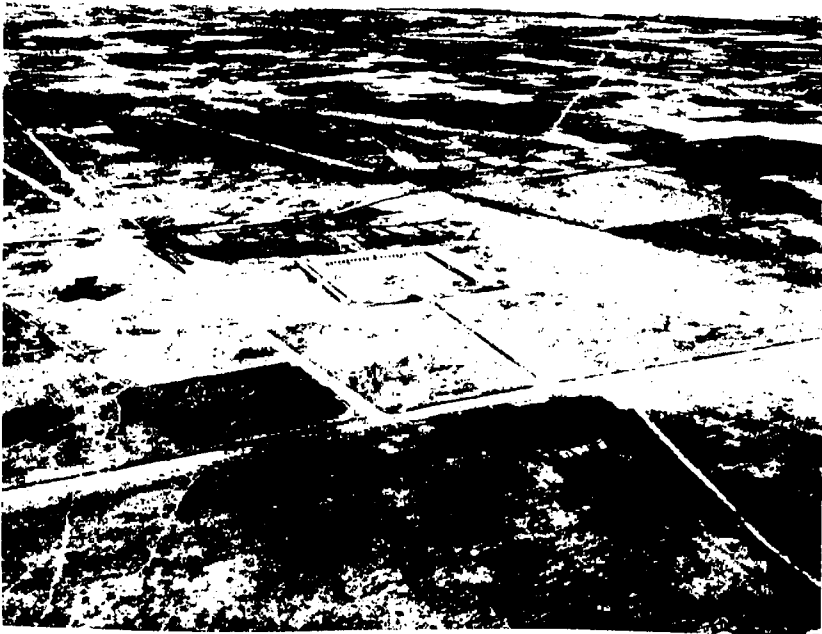
Si l'on met en parallèle les résultats acquis en Tunisie avec ceux du Maroc et de l'Algérie, le Paysanat Tunisien, bien que dépourvu de cadres et d'organisation administratifs spécialisés, peut soutenir la comparaison et il semble même que les solutions précoopératives empiriquement dégagées en Tunisie soient beaucoup plus évoluées et même plus adaptées aux buts économiques et surtout sociaux; la Régence paraît avoir ouvert dans ce domaine une voie nouvelle, s'éloignant de l'assistance totale et directe de l'Etat pour mettre à la disposition des fellahs les moyens financiers et l'aide technique qui assurent le démarrage économique.

Pour terminer, il faut souligner que les grandes préoccupations du Paysanat sont faites de petits soucis multiples et variés; ses conceptions et ses réalisations pourront paraître éparpillées et disparates aux purs techniciens férus de perfection et de logique. En prise directe avec les difficultés humaines, il représente la coordination teintée de préoccupations sociales, de ces efforts administratifs, de ces aides si diverses de l'Etat, de ces encouragements minimes ou substantiels, de ces concours financiers ou techniques qui, judicieusement appli-



Lotissement irrigué d'Aïn-bou-Mourra près de Sbikha (Kairouan)
 (Les points blancs sont les maisons d'Attributaires)

(Photo Cuny - G.A.O.A.)



Centre rural de Sidi Ali ben Aoun près de Sidi-Bou-Zid

(Photo Cuny - G.A.O.A.)

Pour fixer le fellah au sol, le Paysanat favorise la création de centres ruraux dans les régions qui commencent à s'animer d'une vie locale.

qués dans l'espace et le temps, à tous les domaines de la vie rurale tunisienne, amèneront le fellah à une économie stabilisée.

Chargé de promouvoir une évolution de caractère occidental et individualiste, le Paysanat n'est pas et ne doit pas être un petit programme de grandes choses; pour répondre pleinement à son but économique et social, le Paysanat ne peut être et n'est en fait qu'un grand programme de petites choses.

Gérard CUNY,

*Administrateur de la France d'Outre-Mer
Chef du Service du Paysanat*